



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Séance par moyen télématique du 27 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL N° 4

Participant : Alain FLAMENT (Président), Ginette LELION, Didier DUTHEIL, Didier LECOSSU, Jean BLANCHETIERE, Jacques LEBATTEUX, Lionel CHANDELIER, Jean BOQUET, Gilbert LEU.

1. Modification d'un groupe de championnat de Régional 3 Seniors et Régional 2 U15, suite aux décisions de la Commission Régionale d'Appel

❖ Situation de SS DOMFRONTAISE

Suite à une décision de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Normandie en date du 21 juillet 2018 concernant le club de **SS DOMFRONTAISE** indiquant que le dit club doit intégrer le Championnat Régional 3,

La Commission dit que SS DOMFRONTAISE **prendra place dans le groupe E**, ce qui porte ce groupe à 13 clubs.

Par conséquent, afin de revenir à une situation normale de 12 clubs, la Commission dit qu'il y aura une descente supplémentaire dans ce groupe à la fin de la saison 2018/2019.

❖ Situation de US CAP DE CAUX CRIQUETOT

Suite à une décision de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Normandie en date du 21 juillet 2018 concernant le club de l'**US CAP DE CAUX CRIQUETOT** indiquant que le dit club doit intégrer le championnat de Régional 2 U15

La Commission dit que l'**US CAP DE CAUX CRIQUETOT prendra place dans le groupe 3**, ce qui porte ce groupe à 11 clubs.

Par conséquent, afin de revenir à une situation normale de 10 clubs au terme de la 1^{ère} phase, la Commission dit qu'il y aura une descente supplémentaire dans ce groupe à la fin de la 1^{ère} phase.

Présentation des groupes modifiés pour **la saison 2018/2019** avec comme date d'application le **27 juillet 2018**.

Les changements de groupes dus à cette modification, sont en **couleur rouge** :

REGIONAL 3 – Groupe E

AS COURTEILLE ALENCON

AS LA SELLE LA FORGE

US ANDAINE

US MORTAGNAISE

A.ST GERMAIN DU CORBEIS

ESP CONDE SUR SARTHE

FC DU PAYS AIGLON

A.CHAILLOUE

A.DE MESSEI

L. ST GEORGES

AS BERD'HUIS

VIMOUTIERS FC

SS DOMFRONTAISE

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



REGIONAL 2 U15 – Groupe 3

US FECAMP
ESM GONFREVILLE
CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE
EU FC
GP TOURVILLE OFFRANVILLE
AS STE ADRESSE BUT
US LILLEBONNE
HAVRE CAUCRIAUVILLE S.
SC FRILEUSE 2
O.PAVILLAIS
US CAP DE CAUX CRIQUETOT

2. Championnat REGIONAL U16

La Commission prend note de la défection de EU FC en Championnat de Régional 2 U16. Ce groupe sera constitué de 9 clubs.

La Commission intègre le club de FC THAON BRETTEVILLE LE FRESNE dans le groupe 1 de Régional 2 U16 qui était constitué de 9 clubs, ce qui le porte à 10.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.FN.

Le Président
Alain Flament



Le Secrétaire
Gilbert Leu

